



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

A2023-005

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour effectuer des travaux de réalisation de deux zébras et d'implantation de deux totem Cap Cotentin type convivial au niveau de la RD116 « Cosqueville Bourg » sur les points d'arrêts de transport géolocalisés direction Est 49.693216,-1.410221 et direction Ouest 49.693710,-1.411926.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La Communauté d'Agglomération du Cotentin est autorisée à intervenir sur le territoire de VICQ SUR MER pour effectuer pour effectuer des travaux de réalisation de deux zébras et d'implantation de deux totem Cap Cotentin type convivial au niveau de la RD116 « Cosqueville Bourg » sur les points d'arrêts de transport géolocalisés direction Est 49.693216,-1.410221 et direction Ouest 49.693710,-1.411926 à compter du 28 mars 2023 et jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Article 3 – La Communauté d'Agglomération du Cotentin et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 28 mars 2023

Le Maire,
Richard LETERRIER

